

**Partenariat International SHS
Contrat doctoral fléché
AMU - Casa de Velázquez**

FICHE DE PRESENTATION DU PARTENARIAT

Établissement partenaire : Placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la [Casa de Velázquez](#) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe Ciudad universitaria - c/ de Paul Guinard, 3 - 28040 Madrid (Espagne) ; il fait partie du réseau des Écoles françaises à l'étranger (EFE).

A la fois centre de création artistique et centre de recherche, la Casa de Velázquez a pour mission de développer les activités créatrices et les recherches liées aux arts, aux langues, aux littératures et aux sociétés des pays ibériques, ibéro-américains et du Maghreb. Elle a également pour vocation de contribuer à la formation d'artistes, dans le cadre de l'Académie de France à Madrid (AFM), et de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, dans le cadre de l'École des hautes études hispaniques et ibériques (EHEHI), ainsi que de participer au développement des échanges artistiques et scientifiques entre la France et les pays concernés.

Domaines de recherche Contrat doctoral fléché : Les sujets de thèse des doctorants sélectionnés dans le cadre du « Contrat doctoral fléché Casa de Velázquez » devront s'inscrire dans l'un des domaines de recherche développés par le partenaire.

Axes de recherche de l'établissement partenaire 2022-2026 : Les axes de recherche proposés sont fondés sur trois notions transversales, à savoir l'interdisciplinarité et la diachronie combinant l'approche multiscale. En partant de nos espaces de compétences – aires péninsulaire, atlantique et maghrébine –, ces notions, érigées en principes d'action, permettent à la fois de transcender et de connecter les champs disciplinaires et de dépasser la traditionnelle périodisation historique. Elles renforcent par ailleurs la synergie, déjà existante, entre les deux directions des études de l'École des hautes études hispaniques et ibériques.

Les axes de recherche 2022-2026 :

- [I. Cités, communautés, conflictualité](#)
- [II. Circulations, migrations, échanges, réseaux](#)
- [III. Patrimoines, héritages, réécritures](#)
- [IV. Créativité\(s\)](#)

Environnement scientifique : Tout au long de son contrat doctoral et plus particulièrement durant son séjour à Madrid, le doctorant est intégré pleinement à la vie scientifique de l'École des hautes études hispaniques et ibériques (ci-dessous EHEHI) de la Casa de Velázquez. Dans ce cadre, le doctorant aura accès à toutes les ressources documentaires disponibles et il bénéficiera de l'appui de l'EHEHI pour mener ses recherches. L'EHEHI s'engage aussi à faciliter la valorisation des résultats obtenus par le doctorant, en particulier par des publications ; le doctorant devra, néanmoins, se conformer aux procédures d'évaluation qui ont cours dans l'établissement.

Le doctorant devra donc passer 6 mois au minimum durant son contrat doctoral (sans période imposée) au sein de la Casa de Velázquez selon un calendrier à définir à l'avance pour chaque doctorant. Ces périodes correspondront obligatoirement aux périodes d'ouverture de la Casa de Velázquez – de septembre à juillet - pour permettre au doctorant de profiter pleinement des événements scientifiques et de la vie sociale.

Hébergement : Le doctorant bénéficiera de tarifs « boursier » (logement et restauration) pour son ou ses séjour(s) à la Casa de Velázquez pendant 6 mois d'accueil durant les 3 ans de son contrat doctoral. Au-delà de ces 6 mois, un tarif plein sera appliqué pour son hébergement et sa restauration.

Transport et autres dépenses : Les dépenses de transport ainsi que les dépenses personnelles seront à la charge du doctorant et/ou de son unité d'accueil et/ou de son école doctorale de rattachement au sein d'AMU.

A noter : une convention de mobilité individuelle* précisant les modalités de séjour chez le partenaire sera conclue entre AMU, le partenaire et le doctorant retenu en complément d'un ordre de mission (OM)**.

Les droits d'inscription sont à acquitter à AMU pendant la durée de la thèse.

(*) Etablie par la Direction de la Recherche et de la Valorisation

(**) Etabli par l'unité de recherche de rattachement du doctorant au sein d'AMU